

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 juillet 2026 19:30

En exercice : 33

Présents : 31

Excusés : 1

Absents : 1

Date de la convocation :
02/07/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Mélanie CHARPENTREAU

N° interne de l'acte :
D13_07_2026

jeudi 9 juillet 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Blandine BEAUPERIN (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres Absents :

Sandrine VIGNIAL

DOMANIALITE

Cession d'un terrain (commune déléguée de La Flocellière)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par acte notarié du 21 février 2018, la commune est devenue propriétaire de deux parcelles AH 266 et AH 268 appartenant à Monsieur et Madame Bernard Marquis. A cette occasion, la commune a procédé à l'installation d'une clôture pour symboliser la limite entre ces deux parcelles et les parcelles restant à Monsieur et Madame Marquis

Lors d'un procès-verbal de bornage, il a été constaté que la clôture n'a pas été placée en limite de propriété, ce qui fait qu'une surface (8 m²) appartenant à la commune se trouve sur le terrain dans le jardin appartenant à Monsieur et Madame Marquis.

Monsieur le Maire propose de céder à l'euro symbolique à Monsieur et Madame Marquis la parcelle AH 291 d'une surface de 8 m², les frais d'acte et d'arpentage étant à la charge de la commune.

Le service des domaines, interrogé à cet effet, a évalué la parcelle à 60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Sèvremont
Le Maire Jean-Louis ROY



Le Secrétaire de séance,
Mélanie CHARPENTREAU

A black ink signature of Melanie CHARPENTREAU, consisting of several overlapping loops.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le : 20/07/2026